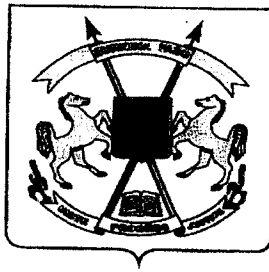


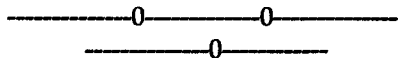
BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès
des Nations Unies*



Unité - Progrès - Justice

SOIXANTE-TROISIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES



TROISIEME COMMISSION

POINT DE L'ORDRE DU JOUR : 59

- A) Promotion de la Femme**
- B) Suite donnée à la quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée Générale intitulée « les femmes en l'an 2000 : Egalité entre les sexes, Développement et Paix pour le XXème siècle »**

DECLARATION DU BURKINA FASO

Par :

Madame Marceline TIENDREBEOGO
Conseiller Technique
du Ministre de la Promotion de la Femme

New York, le 14 octobre 2008

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Je voudrais au nom de ma délégation, associer ma voix à celles qui nous ont précédés pour vous adresser à vous et aux autres membres du bureau nos sincères félicitations pour votre élection à la présidence de notre commission et vous assurer de notre pleine coopération.

Je remercie monsieur le Secrétaire général pour les excellents rapports mis à notre disposition.

Mes remerciements s'adressent également à mesdames la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, la Directrice de la division de la promotion de la femme, la Directrice du Fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et la Présidente du Comité pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes, pour les efforts inlassables qu'elles déploient en faveur de l'épanouissement de la femme.

Monsieur le Président,

Le gouvernement de mon pays a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2010 de promotion de la femme. Ainsi, diverses activités ont été menées en collaboration avec la société civile et les partenaires techniques et financiers.

Dans le domaine de **l'amélioration du statut social et juridique de la femme**,

On peut citer notamment :

- l'écoute, l'accompagnement des victimes de violences et la collecte des données sur les violences à l'égard des femmes ;
- l'information, la formation, la sensibilisation et le plaidoyer pour le respect des droits de la femme ;
- la production et la vulgarisation de guides sur les droits de la femme ;
- la diffusion d'exemplaires de la CEDEF en langue française et en langue nationale.

Le Burkina Faso a commémoré particulièrement le 18 décembre 2007, le 28^{ème} anniversaire de l'adoption de la CEDEF à travers l'animation de conférences sur le contenu de la CEDEF au profit des membres de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense de l'Assemblée Nationale et 200 participants de la presse, des écoles de police, de douane, des eaux et forêts.

Les groupes-cibles de ces activités constituent un relais pour une plus grande vulgarisation de la CEDEF.

Monsieur le président,

Notre pays a élaboré le 6^{ème} rapport relatif à la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) pour la période 2001-2006 avec l'appui financier de l'UNICEF.

Le rapport s'attelle, au regard des recommandations faites par le comité à la présentation des derniers rapports, à faire ressortir les mesures prises par le gouvernement du Burkina Faso, pour y donner une réponse selon les droits consacrés dans la convention.

Le rapport fait ressortir que la lutte contre les discriminations faites aux femmes et la promotion de l'égalité des sexes sont perceptibles dans beaucoup de politiques, programmes et projets. Mais les objectifs visés par la CEDEF ne sont pas encore atteints et les valeurs socioculturelles défavorables aux femmes sont toujours véhiculées. Des efforts restent à faire.

Aussi, le gouvernement a décidé de dynamiser la CONALDIS en créant par décret n° 2008-482/PRES /PM/MPF/MEF du 28 juillet 2008 un cadre de protection et de promotion des droits de la femme dénommée Commission Nationale de Suivi de la mise en œuvre des Engagements du Burkina Faso en faveur de la Femme (CNSEF).

Présidée par le ministre de la promotion de la femme, la CNSEF a pour missions :

- de répertorier les actes tenant lieu d'engagement du Burkina Faso dans tous les domaines et favorables à la femme ;
- d'impulser des initiatives pour faire connaître aux décideurs et à la population ces différents engagements ;
- de veiller à la mise en œuvre effective des différents engagements ;
- d'œuvrer au respect des calendriers de production des rapports de situation pour les engagements dotés d'un mécanisme de suivi ;
- de participer aux cadres de concertation relatifs aux différents engagements ;
- de soutenir la ratification d'instruments juridiques existants ou à venir favorables à la promotion socio-économique, politique et culturelle des femmes dans notre pays.

Monsieur le président,

Il me plait de rappeler qu' en 2006, le Secrétariat des Nations Unies a commandité une étude intitulée « mettre fin à la violence à l'égard des femmes : des paroles et des actes ». Cette étude, qui a mis en exergue l'ampleur des violences à travers le monde a fait des recommandations pour leur éradication.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ces recommandations que le réseau inter-agence sur les femmes et l'égalité des genres a développé un programme pilote conjoint couvrant dix pays dont le Burkina Faso. Ce programme vise à appuyer les initiatives en cours au niveau national pour lutter contre les violences à l'égard des femmes.

La mise en œuvre du programme a permis la réalisation d'une étude de base sur l'état des lieux des violences faites aux femmes dans notre pays.

Le Burkina Faso salue cette initiative du Réseau inter agence sur les femmes et l'égalité des genres Il sait toujours compter sur leur soutien pour la poursuite de ce programme qui prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action de lutte contre les violences faites aux femmes, l'appui pour la prise en charge adéquate des victimes

Monsieur le président,

L'infection à VIH constitue de nos jours un véritable problème de santé publique et de développement dans le monde.

Dans notre pays, les femmes représentent 52% de la population et figurent parmi les couches sociales les plus défavorisées, les rendant ainsi vulnérables à l'infection à VIH.

A la faveur de la commémoration de la Journée internationale de la femme, le Burkina Faso s'est penché sur le thème « Femmes et VIH/SIDA : la féminisation de la pandémie, les stratégies de riposte ».

A cet effet, un panel sur le thème de la journée et des témoignages de PV/VIH ont été organisés ; Des activités d'information, de dépistage volontaire, de prise en charge effective de personnes vivant avec le VIH/SIDA ont été réalisées.

Dans le domaine de l'éducation, les statistiques révèlent que le taux d'analphabétisme des femmes (83%) reste toujours préoccupant.

L'objectif d'atteindre 40% de taux d'alphabétisation en 2010 ainsi que les principes d'équités préconisés par le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) ne seront pas une réalité si des mesures idoines ne sont pas prises.

Ainsi le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) et le Ministère de la Promotion de la Femme ont élaboré un programme d'ouverture de 48 centres permanents d'alphabétisation et de formation dans les maisons de La femme;

Ce programme permettra à 1440 femmes de développer des compétences de lecture, d'écriture et de calcul dans leur langue.

Le coût de ce programme est estimé à la somme de deux cent quatre vingt cinq millions neuf cent trente deux mille six cent trente un (285 932 631) francs CFA.

Dans le cadre du renforcement des capacités des femmes, la Commission de l'UEMOA, en collaboration avec l'Organisation Internationale de la Francophonie, (OIF) a organisé, du 15 au 20 septembre 2008, une formation sur la gestion d'entreprise selon la Méthodologie GERME «Gérez mieux votre entreprise» du Bureau International du Travail (BIT) au profit de 50 opératrices économiques du Burkina.

Les participantes se sont familiarisées à la gestion à l'aide d'outils simples et pratiques et pourront ainsi mieux organiser leurs entreprises et aboutir à de meilleurs résultats.

Les membres des associations féminines ont bénéficié également de formation en couture, en production d'amandes et de beurre de karité de bonne qualité.

Monsieur le président,

Comme vous le savez, la promotion de la femme est une œuvre transversale qui demande une synergie d'action entre tous les intervenants. Pour ce faire, le ministère de la promotion de la femme afin de capitaliser toutes les actions des autres départements a procédé à des rencontres de concertations avec les points focaux pour faire le bilan des actions en faveur de la femme de l'année 2007 et du premier semestre 2008.

Des réunions périodiques ont été organisées avec les associations féminines pour échanger sur les difficultés liées à la promotion de la femme et dégager des perspectives d'amélioration

Monsieur le président,

Toujours dans le cadre du renforcement du cadre et des mécanismes institutionnels de promotion de la femme, il est prévu l'organisation, en novembre 2008 à Ouagadougou, d'un forum national des femmes sous le haut patronage du Chef de l'Etat.

En prélude à cette rencontre, Madame le Ministre de la promotion de la femme a effectué des tournées dans les 13 régions du Pays, pour rencontrer les membres du Conseil Consultatif Régional pour le Développement (CCRD) et les représentantes des associations et groupements féminins.

Ces tournées ont permis de :

- recenser les actions menées dans les régions en faveur de la femme et les acteurs de promotion de la femme au niveau régional ;
- collecter des données sexospécifiques par région et par secteur d'intervention ;
- identifier les besoins spécifiques des femmes dans les régions ;
- sensibiliser les acteurs de promotion de la femme et de la communalisation intégrale sur la nécessité de l'intégration de l'approche genre dans les projets et les programmes décentralisés ;
- susciter la création d'une structure faîtière nationale des femmes.

A l'issue des forums régionaux, on peut affirmer que la plupart des secteurs enregistrent des résultats encourageants. Pour certains, en revanche, les acquis restent en-deçà des attentes.

Les difficultés et les contraintes liées aux pesanteurs socioculturelles, à l'insuffisance et au manque de ressources humaines, financières, matérielles, surtout au niveau institutionnel, méritent d'être levées, afin d'amorcer véritablement la promotion de la femme et de la jeune fille.

Malgré ces difficultés, l'espoir est permis au regard de la volonté du gouvernement et de l'engagement de l'ensemble des acteurs de promotion de la femme. Cette vision optimiste est renforcée par l'adoption et la mise en œuvre prochaine de la Politique Nationale Genre qui sera le cadre de référence et d'orientation en matière de développement.

Je vous remercie.